



RÉSOLUTION N° 29 – ASSURER LE BIEN COMMUN PAR LES SERVICES PUBLICS ET UN SOCLE DE PROTECTION SOCIALE

Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

RECONNAISSANT le bien commun comme étant ce lien social qui permet de vivre ensemble, de privilégier les droits collectifs qui correspondent au bien supérieur des communautés, aux intérêts supérieurs des sociétés;

AFFIRMANT que les États ont la responsabilité de développer et de maintenir des services publics et une protection sociale qui assurent l'égalité des chances et réduisent les inégalités sociales;

AFFIRMANT que les services publics et la protection sociale sont essentiels pour maintenir les liens sociaux nécessaires à la vie en société et contribuer à la solidarité entre les individus;

RECONNAISSANT que le maintien et le développement des services publics et de la protection sociale doivent reposer sur les principes suivants:

- a) Être accessibles à toutes et à tous indépendamment du statut, du revenu ou du lieu de vie;
- b) Être sous la responsabilité des États ou des autorités publiques;
- c) Être soustraits aux accords internationaux de libéralisation des échanges;

S'APPUYANT sur le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* qui considère notamment les droits à la santé, à l'éducation et à la protection sociale comme des fondements de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde;

RECONNAISSANT que les sociétés éduquées, en meilleure santé et bénéficiant de protections sociales adéquates sont généralement plus égalitaires et jouissent d'une meilleure qualité de vie;

RECONNAISSANT toutefois que les besoins sociaux, de même que les recettes fiscales permettant de financer les services publics et la protection sociale, diffèrent d'un pays à l'autre et appellent par conséquent des solutions adaptées selon les pays;

DÉCLARANT que l'instauration d'un socle de protection sociale peut constituer un puissant instrument de lutte à la pauvreté et de meilleure répartition de la richesse pour un plus grand bien commun;

RECOMMANDE au Conseil exécutif et aux organisations membres:

D'exercer des pressions sur les gouvernements, les instances publiques et les institutions internationales pour que des systèmes publics d'éducation, de santé, de services sociaux et de protection sociale accessibles, universels soient développés ou renforcés dans tous les pays en vue d'instaurer de véritables socles de protection sociale.

Consultez toutes les [résolutions du Congrès](#) dont le Programme d'action et les Statuts.